

EXPORTATIONS

Notification des transferts internationaux d'armes classiques
(conformément à la résolution 46/36 L de l'Assemblée générale
des Nations Unies)

Pays déclarant : _____

Coordonnateur national : _____
(Organisation, téléphone, télécopieur) (à l'usage EXCLUSIF des gouvernements)

Année civile : _____

A	B	C	D ^b	E ^b	OBSERVATIONS ^c	
CATÉGORIE (I à VII)	ÉTAT(S) IMPORTATEUR(S) FINAL(S)	NOMBRE DE PIÈCES	ÉTAT D'ORIGINE (autre que l'exportateur)	LIEU INTERMÉDIAIRE (le cas échéant)	DESCRIPTION DE LA PIÈCE	REMARQUES CONCERNANT LE TRANSFERT
I. Chars de bataille						
II. Véhicules blindés de combat						
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre						
IV. Avions de combat						
V. Hélicoptères d'attaque						
VI. Navires de guerre						
VII. Missiles et lanceurs de missiles ^d						

Critères nationaux en matière de transferts : _____

a, b, c, d Voir notes explicatives.

La nature des informations fournies doit être indiquée conformément aux notes explicatives ^e et ^f.

Notes explicatives

^a Les États Membres qui n'ont rien à signaler devraient le faire savoir expressément en déclarant clairement qu'aucune exportation ou importation entrant dans l'une quelconque des sept catégories n'a eu lieu durant la période considérée.

^b On inclut dans les transferts internationaux d'armes, outre les mouvements de matériel entrant dans un territoire national ou en sortant, le transfert de la propriété et du contrôle du matériel. Dans les informations qu'ils communiquent, les États Membres sont invités à indiquer quels critères nationaux ils ont retenus pour déterminer qu'un transfert d'armes devient effectif. (Voir le paragraphe 42 de l'annexe du document A/49/316).

^c Dans la colonne "Observations", les États Membres peuvent décrire la pièce transférée en précisant sa désignation, son type, son modèle et toute autre information jugée pertinente. Ils peuvent également utiliser cette colonne pour expliquer ou clarifier certains aspects concernant le transfert.

^d La définition de la catégorie III comprend les systèmes de lance-roquettes multiples. Les roquettes susceptibles d'être notifiées sont indiquées dans la catégorie VII. (Voir appendice I.)

^e Veuillez indiquer, en les cochant, les documents qui accompagnent votre communication :

	<u>Cochez</u>
i) Rapport annuel sur les exportations d'armes	<input type="checkbox"/>
ii) Rapport annuel sur les importations d'armes	<input type="checkbox"/>
iii) Informations générales disponibles sur les dotations militaires	<input type="checkbox"/>
iv) Informations générales disponibles sur les achats liés à la production nationale	<input type="checkbox"/>
v) Informations générales disponibles sur les politiques pertinentes et/ou la législation nationale	<input type="checkbox"/>
vi) Autres (veuillez préciser)	<input type="checkbox"/>

^f Pour la notification des transferts, quels critères parmi ceux mentionnés ci-après, indiqués au paragraphe 42 de l'annexe du document A/49/316, ont été utilisés :

- | | <u>Cochez</u> |
|---|--------------------------|
| i) Sortie du matériel du territoire de l'exportateur | <input type="checkbox"/> |
| ii) Arrivée du matériel dans le territoire de l'importateur | <input type="checkbox"/> |
| iii) Transfert de la propriété | <input type="checkbox"/> |
| iv) Transfert du contrôle | <input type="checkbox"/> |
| v) Autres (veuillez préciser brièvement ci-après) | <input type="checkbox"/> |

EXPORTATIONS

Notification des transferts internationaux d'armes classiques
(conformément à la résolution 46/36 L de l'Assemblée générale
des Nations Unies)

Pays déclarant : _____

Coordonnateur national _____
(Organisation, téléphone, télécopieur) (à l'usage EXCLUSIF des gouvernements)

Année civile : _____

A	B	C	D ^b	E ^b	OBSERVATIONS ^c	
CATÉGORIE (I à VII)	ÉTAT(S) EXPORTATEUR(S)	NOMBRE DE PIÈCES	ÉTAT D'ORIGINE (autre que l'exportateur)	LIEU INTERMÉDIAIRE (le cas échéant)	DESCRIPTION DE LA PIÈCE	REMARQUES CONCERNANT LE TRANSFERT
I. Chars de bataille						
II. Véhicules blindés de combat						
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre						
IV. Avions de combat						
V. Hélicoptères d'attaque						
VI. Navires de guerre						
VII. Missiles et lanceurs de missiles ^d						

Critères nationaux en matière de transferts :

a, b, c, d Voir notes explicatives.

La nature des informations fournies doit être indiquée conformément aux notes explicatives ^e et ^f.

Notes explicatives

^a Les États Membres qui n'ont rien à signaler devraient le faire savoir expressément en déclarant clairement qu'aucune exportation ou importation entrant dans l'une quelconque des sept catégories n'a eu lieu durant la période considérée.

^b On inclut dans les transferts internationaux d'armes, outre les mouvements de matériel entrant dans un territoire national ou en sortant, le transfert de la propriété et du contrôle du matériel. Dans les informations qu'ils communiquent, les États Membres sont invités à indiquer quels critères nationaux ils ont retenus pour déterminer qu'un transfert d'armes devient effectif. (Voir le paragraphe 42 du document publié sous la cote A/49/316).

^c Dans la colonne "Observations", les États Membres peuvent décrire la pièce transférée en précisant sa désignation, son type, son modèle et toute autre information jugée pertinente. Ils peuvent également utiliser cette colonne pour expliquer ou clarifier certains aspects concernant le transfert.

^d La définition de la catégorie III comprend les systèmes de lance-roquettes multiples. Les roquettes susceptibles d'être notifiées sont indiquées dans la catégorie VII. (Voir appendice I.)

^e Veuillez indiquer, en les cochant, les documents qui accompagnent votre communication :

	<u>Cochez</u>
i) Rapport annuel sur les exportations d'armes	<input type="checkbox"/>
ii) Rapport annuel sur les importations d'armes	<input type="checkbox"/>
iii) Informations générales disponibles sur les dotations militaires	<input type="checkbox"/>
iv) Informations générales disponibles sur les achats liés à la production nationale	<input type="checkbox"/>
v) Informations générales disponibles sur les politiques pertinentes et/ou la législation nationale	<input type="checkbox"/>
vi) Autres (veuillez préciser)	<input type="checkbox"/>

^f Pour la notification des transferts, quels critères parmi ceux mentionnés ci-après, indiqués au paragraphe 42 de l'annexe du document A/49/316, ont été utilisés :

- | | <u>Cochez</u> |
|---|--------------------------|
| i) Sortie du matériel du territoire de l'exportateur | <input type="checkbox"/> |
| ii) Arrivée du matériel dans le territoire de l'importateur | <input type="checkbox"/> |
| iii) Transfert de la propriété | <input type="checkbox"/> |
| iv) Transfert du contrôle | <input type="checkbox"/> |
| v) Autres (veuillez préciser brièvement ci-après) | <input type="checkbox"/> |
